Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_910-DE

Ploeren
KÉR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 28/09/2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 27
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-huit septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-et-un septembre deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER, adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Émilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Catherine HERBIN - WAREMBOURG
Marc PISIGO

Secrétaire de séance :
Alexandre GUILLEMOT

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26/911	ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PLOEREN AU DISPOSITIF « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES » ET APPROBATION DE LA CHARTE AVEC LE COLLECTIF GREFFES+	Pascal LE BOUËDEC

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la Charte « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » proposée par le Collectif Greffes+ ;

CONSIDÉRANT que le don d'organes et de tissus constitue un geste majeur de solidarité permettant de sauver et d'améliorer la vie de nombreuses personnes ;

CONSIDÉRANT que l'information du public et le dialogue avec les proches sont essentiels afin que chacun puisse faire connaître sa volonté concernant le don de ses organes et de ses tissus après son décès ;
CONSIDÉRANT que le Collectif Greffes+ a créé le dispositif « Ville Ambassadrice du Don d'Organes », visant notamment à renforcer la visibilité du don d'organes dans l'espace public et à favoriser l'information et la sensibilisation de la population ;

CONSIDÉRANT que la commune de Ploeren souhaite s'inscrire dans cette démarche citoyenne, solidaire et de santé publique ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_910-DE

CONSIDÉRANT que cette démarche prévoit notamment l'installation, sur les principaux axes de circulation de la commune, de panneaux comportant le ruban vert, symbole du don d'organes, et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » ;

CONSIDÉRANT que la Charte prévoit également différentes actions complémentaires de sensibilisation que la commune pourra mettre en œuvre en fonction de ses possibilités et de ses moyens ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Ploeren au dispositif « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » ;
- **D'APPROUVER** la Charte « Ville Ambassadrice du Don d'Organes », annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite Charte avec le Collectif Greffes+ ;
- **D'APPROUVER** le principe de l'installation de panneaux VADO comportant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes », sur des emplacements appropriés, notamment sur les principaux axes de circulation de la commune, sous réserve des contraintes techniques, réglementaires et budgétaires applicables ;
- **DE PRÉCISER** que la commune veillera, dans la mesure de ses possibilités, au maintien de ces équipements en bon état et à leur visibilité ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la commune pourra mettre en œuvre, en fonction de ses possibilités et de ses moyens, les actions complémentaires prévues par la Charte, notamment :
  - L'organisation d'une action annuelle à l'occasion du 22 juin, journée nationale de réflexion du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs ;
  - La promotion des interventions d'associations et de coordinations hospitalières de prélèvement auprès des établissements scolaires et des entreprises de la commune ;
  - La plantation éventuelle d'un « arbre de vie », lieu symbolique de recueil et de reconnaissance envers les donneurs et leurs proches ;
  - La diffusion d'informations relatives au don d'organes et à l'importance d'en parler avec ses proches, notamment par les supports de communication municipaux ;
  - La diffusion des outils et applications d'information relatifs au don d'organes ;
  - Le soutien, dans la mesure des possibilités de la commune, aux associations de patients œuvrant en faveur du don d'organes et de la greffe ;
- **DE PRÉCISER** que la commune pourra solliciter l'appui du Collectif Greffes+ pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la Charte ;
- **DE PRENDRE ACTE** que le Collectif Greffes+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter son concours à la réalisation de ces actions, notamment par la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_910-DE

CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune de PLOEREN, représentée par son maire, PASCAL LE BOUËDEC par délibération en date du _____,

Le collectif Greffes+ représenté par André LE TUTOUR, référent régional _Bretagne / Greffes+, vice-président de la fédération nationale des transplantés hépatiques Transhepate.

Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen la plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de XXXXXX se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville partenaire du don d'organes », et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez : -

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le XXX à XXXXXXX.

Le Maire

Le Collectif Greffes+

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_910-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)